

# ICANN | GAC

## Comité consultatif gouvernemental

Réunion générale annuelle virtuelle ICANN72, 1er novembre 2021

### Communiqué du GAC - Réunion générale annuelle virtuelle ICANN72<sup>1</sup>

*Le communiqué du GAC de l'ICANN72 a été rédigé et approuvé à distance à l'occasion de la Réunion générale annuelle virtuelle ICANN72. Le communiqué a été diffusé au GAC juste après la réunion afin de donner à l'ensemble des membres et observateurs du GAC la possibilité de l'examiner avant sa publication, en gardant à l'esprit les circonstances spéciales d'une réunion virtuelle. Aucune objection n'a été soulevée dans les délais convenus avant la publication.*

## I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni virtuellement du 25 au 28 octobre 2021.

Conformément à la résolution<sup>2</sup> du Conseil d'administration de l'ICANN du 15 juillet 2021, en réponse à l'urgence de santé publique de portée internationale que constitue la pandémie de COVID-19, l'ICANN72, qui devait initialement se tenir sous la forme d'une réunion en personne à Seattle (États-Unis), a finalement été organisée sous la forme d'une réunion uniquement virtuelle.

Soixante-deux (62) membres du GAC et sept (7) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre de la Réunion générale annuelle virtuelle ICANN72. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

---

<sup>1</sup> L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur autres sujets est disponible sur : <https://gac.icann.org/>

<sup>2</sup> Voir les résolutions 2021.07.15.01 à 2021.07.15.06 sur : <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2021-07-15-en>

## II. Activités avec d'autres unités constitutives et participation de la communauté<sup>3</sup>

### Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- Le travail de l'ICANN avec les gouvernements et les organisations gouvernementales internationales sur les questions géopolitiques
- Les recommandations de la deuxième équipe de révision de la sécurité, la stabilité et la résilience (SSR2) concernant l'utilisation malveillante du DNS.

Les réponses du Conseil d'administration aux questions et déclarations du GAC présentées lors de la réunion sont disponibles dans la transcription de la réunion GAC/Conseil d'administration de l'ICANN qui accompagne le présent document.

### Réunion avec le comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- L'ICANN et les gouvernements
- L'utilisation malveillante du DNS
- L'intérêt public dans les processus de l'ICANN

Le GAC tient à remercier M. Yrjö Länsipuro, agent de liaison du GAC auprès de l'ALAC sortant, pour son soutien et sa contribution aux relations entre les deux comités consultatifs pendant son mandat.

### Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- L'étape 2A de l'EPDP
- L'exactitude des données d'enregistrement
- L'utilisation malveillante du DNS
- L'EPDP relatif à des protections spécifiques des droits curatifs des OIG

### Réunion avec le Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG)

Le GAC a reçu un document d'information de l'UASG et a discuté de :

- La stratégie d'acceptation universelle (UA) et la nécessité d'une collaboration accrue

---

<sup>3</sup> Les parties intéressées par les résultats de ces réunions sont invitées à examiner les documents et les enregistrements disponibles sur le site Web de l'ICANN72 à l'adresse suivante : <https://72.schedule.icann.org/> ainsi que dans le procès-verbal de la réunion du GAC de l'ICANN72 à l'adresse suivante : <https://gac.icann.org/>

- La collaboration entre le GAC et l’UASG

## Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires pertinentes prévues dans le cadre de l’ICANN72, y compris une séance plénière de la communauté sur la conception des réunions publiques hybrides de l’ICANN afin d’équilibrer la participation en personne et à distance.

## III. Questions internes

### 1. Membres du GAC

Le GAC compte actuellement 179 États et territoires membres et 38 organisations observatrices.

### 2. Élections du GAC

Le GAC a élu les vice-présidents pour la période commençant après l’ICANN73 (mars 2022) et finissant lors de la clôture de l’ICANN76 (mars 2023) :

- Pär Brumark (Nioué)
- Francis Olivier Cubahiro (Burundi)
- Shi Young Chang (République de Corée)
- Jaideep Kumar Mishra (Inde)
- Ola Bergström (Suède)

Les exigences des principes opérationnels 32 et 35 du GAC (élections des vice-présidents du GAC) ont été satisfaites, avec la présentation d’un total de 77 bulletins de vote (plus de 1/3 des membres du GAC). Il n’y a eu aucune égalité justifiant l’émission de bulletins sur papier.

### 3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG du GAC a poursuivi ses travaux pour lutter contre l’utilisation malveillante du DNS et promouvoir un accès efficace aux données d’enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a souligné l’importance qu’il accorde à l’utilisation malveillante du DNS ; il a organisé une séance sur ce sujet pour le GAC et a discuté des prochaines étapes possibles qui comprennent l’évaluation de la façon dont les dispositions contractuelles peuvent être améliorées afin de répondre à l’utilisation malveillante du DNS tout en partageant ces évaluations avec l’ICANN pour informer ses négociations contractuelles. Le PSWG a également participé à un panel où le rôle de la ccNSO en ce

qui concerne l'utilisation malveillante du DNS a été abordé. En vue de l'ICANN72, le PSWG a également participé, avec les collègues du GAC, à une séance de politique ouverte du Comité consultatif At-Large pour discuter de l'impact de l'utilisation malveillante du DNS et de l'utilisation de tous les outils possibles pour aider à atténuer certains des dommages causés par l'utilisation malveillante du DNS.

Le PSWG a dirigé une séance sur les données d'enregistrement des noms de domaine afin de mettre à jour le GAC sur les développements récents, y compris la conclusion du rapport final de l'étape 2A de la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD et de la déclaration de la minorité du GAC y afférente. Le PSWG contribue à l'effort de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement des noms de domaine à l'appui des représentants du GAC au sein de l'équipe de cadrage. Les membres du PSWG continuent également de représenter le GAC au sein de l'équipe de révision de la mise en œuvre pour l'étape 1 de l'EPDP.

Lors de l'ICANN72, le PSWG a engagé des discussions avec l'organisation ICANN y compris le Bureau du directeur de la technologie, l'équipe chargée de la sécurité, la stabilité et la résilience, le département chargé de la conformité contractuelle, le Comité consultatif At-Large (ALAC), le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC), les Groupes des représentants des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement (RySG et RrSG) et le Groupe des représentants des entités commerciales (CSG) de la GNSO.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

L'USRWG a présenté son plan de travail au GAC dans le but de donner la priorité aux objectifs stratégiques qui devraient être exécutés d'ici 2023.

Le groupe de travail partagera le plan de travail avec le GAC à des fins de révision et de commentaires, à la suite des modifications relatives à la participation du groupe de travail aux processus d'élaboration de politiques de la GNSO. Par la suite, le groupe de travail demandera au GAC d'approuver son plan de travail dans le mois suivant la réunion ICANN72.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPE WG)**

Le GAC a été informé des activités récentes menées par le groupe de travail GOPE, y compris son plan de travail et une analyse préliminaire des principes opérationnels du GAC, visant à donner la priorité aux efforts du groupe de travail pour examiner les principes opérationnels. Les membres du GAC ont souligné la nécessité de discuter plus en profondeur les méthodes de travail du GAC et de préciser quels sont les principes qui nécessitent des changements ou des modifications, ainsi que le fait de savoir s'il est nécessaire d'établir de nouveaux principes, avant de finaliser le plan de travail du GOPE WG et avant de procéder à des modifications aux principes opérationnels. Les membres du GOPE WG se réuniront pendant la période intersessions et partageront les développements pertinents avec les membres du GAC avant l'ICANN73.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRILWG)**

Le Groupe de travail a mis à jour le GAC sur les développements récents concernant le document de proposition de la perspective du GAC sur la Recommandation 1.1. du rapport final de la piste de travail 2 sur la définition de la diversité.

Le but du document proposé est de fournir une perspective du GAC sur chacun des sept (7) éléments de diversité identifiés dans le rapport. En outre, des éléments sur la diversité culturelle et la diversité des participants ont été inclus en premier lieu en raison de leur pertinence potentielle pour le GAC et par la suite pour l'ICANN.

Le GAC a salué la version préliminaire du document de perspective pour révision et a confirmé qu'une fois le document finalisé, le GAC discutera pendant la période intersessions de la façon de mesurer et de mettre en œuvre tous les aspects pertinents de la diversité.

## **IV. Questions d'importance pour le GAC**

### **1. Utilisation malveillante du DNS**

Le GAC reconnaît les travaux sur l'utilisation malveillante du DNS qui ont eu lieu au sein de la communauté de l'ICANN depuis l'ICANN71, y compris la publication par les parties contractantes d'un cadre de notification fiable. Le GAC suit avec intérêt l'évolution de la situation dans le domaine des mesures volontaires, un exemple étant le travail de l'Institut de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC signale les mesures positives prises dans la publication mensuelle des rapports de conformité et les développements communiqués lors de la séance de sensibilisation de la communauté des parties contractantes qui indiquent que des progrès sont faits pour fournir des rapports d'abus, ventilés par bureau d'enregistrement.

Le GAC signale également le travail entrepris pour donner accès aux informations du DAAR (signalement des cas d'utilisation malveillante des noms de domaine) par les bureaux d'enregistrement et soutient cela comme une nouvelle étape pour aider à comprendre le paysage de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC espère que cela permettra un dialogue plus productif de lutte contre les abus au sein de la communauté, et pourra éclairer les efforts au sein de la communauté ou des améliorations contractuelles peaufinées pour permettre une réduction des préjudices causés par l'utilisation malveillante du DNS.

Le GAC souligne également la nécessité d'améliorer les conditions contractuelles pour traiter plus efficacement la question de l'utilisation malveillante du DNS. À cet égard, le rôle de l'ICANN dans le cadre des statuts constitutifs comprend la prise en compte des préoccupations de politique publique des gouvernements et des autorités publiques et le fait d'agir au bénéfice du public. Les statuts constitutifs autorisent également l'ICANN à négocier des accords, y compris des engagements d'intérêt public, au service de sa mission. Par conséquent, l'ICANN est particulièrement bien placée pour négocier des améliorations aux contrats existants afin de réduire plus efficacement l'utilisation malveillante du DNS, comme cela a été informé par le GAC et

d'autres parties prenantes défendant l'intérêt public. Le GAC attend avec intérêt un calendrier définitif pour une telle initiative.

Le GAC souhaite également souligner l'importance qu'il accorde au travail de conformité de l'ICANN, notamment pour s'assurer que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre respectent leur engagement lors de l'enregistrement d'un nom. À cet égard, le GAC appuie les mesures prises en temps opportun et les progrès réalisés à propos des recommandations pertinentes formulées dans le rapport final de l'équipe de révision de la SSR2.

Toutefois, le GAC note que le Conseil rejette un certain nombre de recommandations (par exemple, dans les groupes de Recommandations 14 et 15) qui visent à fournir à l'organisation ICANN et à l'équipe de conformité contractuelle de l'ICANN les outils appropriés pour mieux gérer les manquements aux politiques. Le GAC considère que la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS est conforme à la mission de l'ICANN qui consiste à assurer la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS, dans l'intérêt public. De plus, le GAC note que le Conseil d'administration de l'ICANN a signalé certaines limitations et ambiguïtés dans les contrats standard de registre et de bureau d'enregistrement en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS<sup>4</sup>. Le GAC encouragerait donc le Conseil à examiner et à informer sur les moyens disponibles pour tenir les parties contractuelles responsables en cas de mesures insuffisantes pour prévenir et atténuer l'utilisation malveillante du DNS dans le cadre des contrats actuels, compte tenu de l'intérêt public prévu dans les statuts constitutifs.

Le GAC reconnaît les bases procédurales du rejet par le Conseil de certaines recommandations dans le rapport final de l'équipe de révision de la SSR2. Toutefois, le GAC signale également les aspects de fond utiles de certaines recommandations rejetées, y compris celles qui visent à fournir à l'organisation ICANN et au département de conformité contractuelle de l'ICANN les outils appropriés pour prévenir et atténuer l'utilisation malveillante du DNS. De l'avis du GAC, la substance de ces recommandations pourrait faire l'objet d'un échange d'opinions plus approfondi au cours de la réunion du groupe chargé des interactions entre le Conseil d'administration et le GAC.

Dans ce contexte, le GAC suggère au Conseil de :

- i. Fournir des informations supplémentaires sur la manière dont l'ICANN surveille efficacement la conformité et l'amélioration des dispositions contractuelles dans le but de lutter contre l'utilisation malveillante du DNS, en tenant compte des Recommandations 14 et 15, et
- ii. Explorer les moyens de mieux utiliser les dispositions contractuelles actuelles afin d'inciter et d'appliquer des mesures responsables pour prévenir et combattre l'utilisation malveillante du DNS.

---

<sup>4</sup> Voir la lettre de Botterman à Selli du 12 février 2020 à :

<https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/botterman-to-selli-12feb20-en.pdf>

Le GAC a reconnu la question du « changement de bureau d'enregistrement » (*Registrar Hopping*), une pratique dans laquelle les titulaires de nom de domaine cherchent à éviter les conséquences contractuelles pour l'utilisation malveillante du DNS en transférant leurs noms de domaine à un autre bureau d'enregistrement en réponse à des rapports d'abus.

## 2. Exactitude des données d'enregistrement

Le GAC réitère que le maintien de données exactes sur l'enregistrement des noms de domaine est un élément important dans la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. De plus, le GAC signale qu'il a exprimé son point de vue dans son Communiqué de l'ICANN71 selon lequel la portée des travaux sur l'exactitude ne devrait pas se limiter à la conformité avec le RGPD, mais inclure l'exactitude de toutes les données d'enregistrement de noms de domaine.

Dans ce contexte, le GAC se félicite du début effectif de l'exercice de cadrage de l'exactitude lancé par la GNSO. Le GAC appuie les quatre tâches, à savoir i) l'application et la production de rapports, ii) la mesure de l'exactitude, iii) l'efficacité et iv) l'impact et les améliorations, pour déterminer le cadrage du travail sur l'exactitude<sup>5</sup>.

Le GAC considère que les tâches iii) et iv) sont particulièrement importantes pour évaluer les améliorations possibles de l'exactitude des données d'enregistrement. Le GAC vise à échanger avec d'autres unités constitutives non seulement son point de vue sur la définition et la mesure de l'exactitude, mais aussi sur des solutions sur la façon de l'améliorer. Le GAC accorde une importance particulière à la vérification, la validation et la correction de toutes les données d'enregistrement par les bureaux d'enregistrement et certains opérateurs de registre, conformément à leurs obligations contractuelles, et soutient le contrôle rigoureux et l'application de ces obligations contractuelles par l'ICANN<sup>6</sup>. Le GAC souligne l'importance de réaliser les quatre tâches en temps opportun et de manière efficace.

## 3. Séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC a discuté des séries ultérieures de nouveaux gTLD, suite à l'approbation par le Conseil d'administration de l'ICANN d'une étape de conception opérationnelle (ODP) relative aux recommandations politiques dans le rapport final du groupe de travail sur le processus d'élaboration de politiques de la GNSO (PDP WG) sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Le GAC a l'intention de maintenir des canaux de communication ouverts avec l'organisation ICANN tout au long de l'ODP, en fournissant des contributions au cours des étapes de consultation à la communauté et en contribuant notamment à l'analyse de l'intérêt public.

---

<sup>5</sup> Pour une description complète des tâches assignées par le GNSO à l'équipe de cadrage, voir <https://community.icann.org/display/AST/2.+Council+Instructions+to+Scoping+Team>

<sup>6</sup> Cela est également conforme aux conclusions du rapport final de la SSR2 (Recommandation 9.2) disponibles à l'adresse <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssr2-review-team-final-report-25jan21-en.pdf>

Le GAC rappelle son invitation au Conseil d'administration de l'ICANN à considérer la contribution collective du GAC soumise en juin 2021<sup>7</sup> sur les résultats finaux de ce groupe de travail consacré à un processus d'élaboration de politiques. Le GAC attire l'attention de l'organisation ICANN sur cette contribution du GAC et a l'intention d'inviter l'organisation ICANN à participer à de futures séances du GAC pour d'autres discussions sur cette question d'importance pour le GAC.

## V. Avis consensuel du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN

Les éléments suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont été obtenus par consensus, tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN<sup>8</sup> :

### 1. Fiche de suivi du Conseil d'administration sur le rapport final de la révision de la SSR2

#### a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. Entreprendre en priorité les mesures de suivi nécessaires pour appuyer la mise en œuvre rapide de la fiche de suivi du Conseil sur le rapport final de l'équipe de révision de la SSR2 et informer le GAC en conséquence, y compris sur le calendrier correspondant.

### FONDEMENTS

Cet avis vise à appuyer la mesure de suivi efficace des tâches du Conseil établies dans la fiche de suivi du Conseil sur le rapport final de l'équipe de révision de la SSR2. Notant la nécessité exprimée par le Conseil d'administration d'une analyse et d'une consultation plus approfondies<sup>9</sup>, et compte

---

<sup>7</sup> Contribution collective du GAC aux résultats finaux du PDP WG SubPro pour examen par le Conseil d'administration de l'ICANN (1er juin 2021) : <https://gac.icann.org/reports/public/gac-comment-final-subpro-final-outputs-for-icann-board-consideration.pdf>

<sup>8</sup> Article 12.2.(a)(x) des statuts constitutifs « Les avis du Comité consultatif gouvernemental sur des questions de politique publique seront dûment pris en compte, tant dans leur formulation que dans l'adoption de politiques. Si le Conseil d'administration de l'ICANN décidait d'agir contrairement à l'avis du GAC, il devra en avertir ce dernier, en précisant les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi cet avis. Tout avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par consensus absolu, à savoir la pratique consistant à adopter des décisions par accord général en l'absence d'objections formelles (« Avis consensuel du GAC »), ne pourra être rejeté que par un vote d'au moins 60 % du Conseil d'administration. Le Comité consultatif gouvernemental et le Conseil d'administration essaieront alors de trouver une solution mutuellement acceptable, en toute bonne foi et de manière opportune et efficace. Le GAC devra indiquer si tout avis donné au Conseil d'administration est un avis consensuel

<sup>9</sup> Pour plusieurs recommandations, le Conseil : (a) nécessite une analyse du coût-bénéfice comme condition préalable pour que le Conseil prenne des décisions éclairées, (b) demande à l'organisation ICANN de « rechercher la clarté des responsables de la mise en œuvre de la SSR2 » et/ou « évaluer » une partie ou la totalité des recommandations pour

tenu de l'importance des recommandations de la SSR2 pour aborder la question de la cybersécurité et lutter contre l'utilisation malveillante du DNS, le GAC encourage le Conseil d'administration à procéder au plan d'action nécessaire en temps opportun. La fiche de suivi du Conseil identifie l'action que le Conseil attend de différentes entités (l'organisation ICANN, les responsables de la mise en œuvre de l'équipe de révision de la SSR2, et autres), qui est un outil de démarrage très utile. Le Conseil devrait établir l'ordre de priorité des différentes actions dans la fiche de suivi et accompagner le plan d'action de suivi proposé par un calendrier clair. Cela aiderait les unités constitutives de l'ICANN à assurer activement la fiche de suivi du Conseil d'administration, tout en permettant la hiérarchisation des questions et la mobilisation appropriée de la communauté de l'ICANN.

**b. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :**

- i. Fournir de plus amples renseignements sur l'interprétation divergente par le Conseil et l'équipe de révision de la SSR2 sur le niveau de mise en œuvre de certaines recommandations.

## FONDEMENTS

Le GAC estime que des informations supplémentaires seraient utiles pour que le GAC comprenne mieux les interprétations divergentes. Cet avis permettrait à l'ICANN et à la communauté de l'ICANN d'acquérir une compréhension partagée des questions nécessitant une action plus approfondie.

## **VI. Suivi de l'avis précédent**

Les éléments suivants reflètent les questions liées au précédent avis consensuel transmis au Conseil d'administration.

### **1. Service d'annuaire de données d'enregistrement de noms de domaine et protection des données**

En réponse au Communiqué du GAC de Montréal, le Conseil a accepté l'avis du GAC de :

*« Demander à l'organisation ICANN de s'assurer que le système actuel qui exige 'un accès raisonnable' à l'enregistrement de noms de domaine non-publics fonctionne efficacement.*

*Cela devrait inclure :*

---

une action « coordonnée, y compris par le biais du programme de l'organisation ICANN dédié à l'atténuation des menaces à la sécurité du DNS », et (c) note que le résultat de l'engagement avec les responsables de la mise en œuvre de la SSR2 informera le Conseil de la décision sur les prochaines étapes, qui peuvent inclure une consultation communautaire plus large.

- *informer les principaux groupes de parties prenantes, y compris les gouvernements, qu’il existe un processus de demande de données non publiques ;*
- *mettre activement à disposition un formulaire de demande standard qui puisse être utilisé par les parties prenantes pour demander l’accès en fonction de la politique de consensus actuelle ; et*
- *mettre à disposition des liens vers les informations et les points de contact des opérateurs de registre et des bureaux d’enregistrement sur ce sujet ».*

Le GAC souhaiterait que le Conseil d’administration présente une mise à jour sur ces trois efforts. En particulier, le GAC observe que les informations sur la façon de faire une demande de données non publiques ne semblent pas être bien placées ou faciles à trouver sur le site Web de l’ICANN. Le GAC reconnaît également que les parties contractantes ont élaboré des directives sur les informations minimales requises pour les demandes de données Whois et signale que les parties prenantes concernées tireraient également profit de l’affichage proéminent de ces informations dans la section pertinente du site Web de l’ICANN.

## **2. Mise en œuvre de la politique de l’étape 1 de l’EPDP**

Le GAC prend note de son précédent avis du communiqué de Montréal de l’ICANN66 et le suivi des avis préalables des réunions ICANN70 et ICANN71 concernant l’étape 1 de l’EPDP relatif aux données d’enregistrement des gTLD et de la demande « *d’un plan de travail détaillé identifiant un programme réaliste mis à jour pour l’achèvement de ses travaux* ». Le GAC souligne avec « inquiétude que l’étape 1 de l’équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) ne dispose pas d’un calendrier de mise en œuvre publié à ce jour ».

## **VII. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du GAC se tiendra lors du forum virtuel de la communauté ICANN73 du 5 au 10 mars 2022.